



CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 AVRIL 2011 à 20 heures

PROCÈS-VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Patrick AUTRET, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, François MOAL, Jean-Yves PENDU, Alain POULIQUEN, Pierre ROIGNANT, Pascal ROUE, Pierre SAUTY, Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Christine MOAL Mmes Katiba ABIVEN, Marie-Thérèse CABIOCH, Michèle FRANÇOIS-GUIVARCH, Céline LEMOIGNE, Odile MULNER-LORILLON, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Nathalie QUEMENER, Joëlle TOUS-MADEC.

Procurations :

Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Claire LECOQ, MM. Claude CAVAREC, Bernard SIMON

Mandataires :

M Jean-Yves PENDU mandataire de Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
Mme Marie-Paule PRIGENT-GUERER mandataire de M. Claude CAVAREC
M. Hervé JEZEQUEL mandataire de Mme Claire LECOQ
Mlle Monique BECAM mandataire de M. Bernard SIMON

Date de la convocation : 5 avril 2011

Secrétaire de séance : Mme Nathalie QUEMENER

La séance est ouverte à 20 heures.

1. - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU 17 FEVRIER 2011

(Rapporteur : M. le Maire)

Monsieur le Maire prend note de la demande de Monsieur Jean-Yves PENDU par rapport à la séance du 17 février 2011. Estimant que la réponse à sa question figurant au procès-verbal est incomplète, il demande un complément. Monsieur le Maire lui assure que la précision demandée lui sera transmise par courriel.

le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

2 - ENTREE EN FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire entame l'ordre du jour en souhaitant la bienvenue à M. Alain POULIQUEN placé en 25^{ème} position sur la liste « Saint-Pol en Actions ». Il lui passe la parole pour lui permettre de se présenter.

Monsieur Alain POULIQUEN se présente brièvement et précise qu'il ne pensait pas pouvoir siéger un jour dans l'assemblée municipale. Il se dit ravi d'intégrer l'équipe à mi-mandat et compte bien participer de son mieux aux projets de sa commune.

M. Jean-Yves PENDU relate le manque de communication car le groupe minoritaire qu'il représente a appris la démission de M. François BOURDON par la presse. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que cela se produit. Il déplore le manque d'égards envers les conseillers municipaux.

M. le Maire prend acte de la remarque de M. Jean-Yves PENDU.

3 - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION COMMUNALE ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

(Rapporteur : M. le Maire)

Commissions Municipales :

M. Alain POULIQUEN intègre les commissions suivantes :

- Communication, Démocratie locale, Développement des nouvelles technologies de communication, Relations avec les Collectivités Territoriales et l'Etat, Administration Générale.
- Economie touristique et Patrimoine.
- Urbanisme, Environnement, Développement durable, Schéma de Déplacement Urbain et Cadre de Vie.
- Finances communales, Exécution du Budget, Commerce et Développement économique.

M. Stéphane CLOAREC prend la responsabilité de la commission Finances communales, Exécution du budget, Commerce et Développement économique.

Le conseil municipal prend acte de cette nouvelle composition

Groupe de Travail – Z.P.P.A.U.P. :

- 1 titulaire : Mme Claire LECOQ
- 1 suppléant : M. Pierre SAUTY

Communauté de Communes du Pays Léonard :

1 titulaire : Mme Odile MULNER-LORILLON

1 suppléante : Melle Christine MOAL

C.C.A.S.

1 déléguée : Mlle Morgane COZ

Comité Technique Paritaire

1 titulaire : M. François MOAL

1 suppléant : M. Hervé JEZEQUEL

Commission Appel d'Offres

1 titulaire : M. Pierre SAUTY

1 suppléante : Mlle Christine MOAL

Commission de délégation de Service Public

1 titulaire : M. Pierre ROIGNANT

1 suppléant : M. Stéphane CLOAREC

Collège Jacques Prévert :

1 déléguée : Mlle Françoise CADIOU

Agence de Développement du Léon

1 délégué : M. Alain POULIQUEN

O.G.E.C. Ecole Notre Dame de la Charité

1 déléguée : Mme Nathalie QUEMENER

Semi-Marathon Saint-Pol/Morlaix

1 titulaire : M. Alain POULIQUEN en remplacement de M. Pascal LE PAPE

**Le conseil municipal accepte par 23 votes pour
et 6 abstentions : MM. Bernard SIMON, Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC,
Melle Monique BECAM, Mmes Marie-Paule PRIGENT-GUERER
et Anne-Marie ABJEAN-UGUEN.**

4 – CREATION du SYNDICAT MIXTE du PAYS TOURISTIQUE du LEON

(Rapporteur : Mme Michèle FRANCOIS-GUIVARCH)

Vu la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard, du 15 décembre 2010, entérinant la création du Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon », approuvant ses statuts et décidant d'y adhérer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) tout particulièrement l'article L 5214-27 relatif aux adhésions aux Syndicats Mixtes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard, du 30 mars 2011, proposant de solliciter les conseils municipaux des communes membres sur cette adhésion,

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont transféré la compétence « Tourisme » à la Communauté comprenant l'accueil et l'information touristique, la promotion touristique du territoire et le développement touristique.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces actions dans le cadre d'une nouvelle gouvernance territoriale, il est prévu de créer un Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ».

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L5211-5 du C.G.C.T., l'adhésion d'une Communauté de Communes à un syndicat mixte est conditionnée par l'accord des deux tiers au « moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population... ».

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de la C.C.P.L., pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Léonard au Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Léonard au Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ».

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

5. – MODIFICATION DES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

M. le Maire rappelle que la grille des quotients familiaux en cours actuellement est issue d'une délibération du 26 août 2009 soit avant le changement de prestataire pour la restauration scolaire.

A la demande de parents d'élèves et sur proposition de la commission de restauration, une refonte du barème sans augmentation est ainsi soumise à l'approbation du conseil municipal avec effet au 1^{er} mai 2011 :

Au 01/09/2010	Au 01/05/2011
tranche A ≤ 360	tranche A ≤ 360
tranche B 361 à 535	tranche B 361 à 550
tranche C 536 à 670	tranche C 551 à 775
tranche D 671 à 880	tranche D 776 à 950
tranche E ≥ 881	tranche E ≥ 951

Cette nouvelle grille permet de basculer un certain nombre de foyers fiscaux en tranche D dans la catégorie C plus avantageuse pour une famille type « 2 SMIC/2 enfants ».

Remarque de M. Jean-Yves PENDU : Il y a eu beaucoup de contestations de la part de certaines familles. On aurait pu modifier ce barème dès le 1^{er} septembre 2010 au lieu d'attendre 6 mois.

Après discussion, le Maire est autorisé à faire appliquer le nouveau barème des quotients familiaux à compter du 1^{er} mai 2011.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

6. – DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

(rapporteur : Mme Odile MULNER-LORILLON)

Le maire informe les membres du conseil municipal que des demandes de subventions ont été examinées lors de la réunion de commission du 5 avril 2011.

Les propositions sont les suivantes :

	Demandé	Proposé
SNSM (Santec)	200,00 €	200,00 €
ACL (Tour du Léon)	1840,00 €	1840,00 €
Centre nautique (investissement)	1700,00 €	1700,00 €
CLIS Landivisiau	1290,00 €	1020,00 €
Cirque à Léon	400,00 €	400,00 €
A fer et à flots	500,00 €	400,00 €
Confrérie de l'oignon de Roscoff	/	200,00 €
U.D.S.P. 29	/	200,00 €
A.R.T.	150,00 €	150,00 €
Arvorig FM	/	100,00 €
R.N.B.	300,00 €	200,00 €
Prévention routière	/	100,00 €
		6510,00 €

Le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à verser ces sommes qui seront prélevées sur le compte 6574 du budget 2011.

**Le conseil municipal accepte par 23 votes pour
et 6 abstentions : MM. Bernard SIMON, Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC,
Melle Monique BECAM, Mmes Marie-Paule PRIGENT-GUERER
et Anne-Marie ABJEAN-UGUEN.**

7. – TARIFICATION DU STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un tarif communal est prévu à la semaine pour le stationnement des caravanes.

Compte tenu des récents travaux de salubrité réalisés au Stade Eugène Quéméner, il est nécessaire d'ajuster un nouveau tarif au service réellement rendu.

Il est ainsi proposé :

- ▶ de fixer à 20,00 € la semaine, l'emplacement et l'usage de la borne (l'emplacement autorise 2 places de stationnement).
- ▶ de fixer à 6,00 € le m³ d'eau consommée par chacune des bornes dont les index seront relevés par les services techniques.
- ▶ d'établir un règlement intérieur qui sera affiché sur place et dont un exemplaire sera remis à chacune des familles.

Ces dispositions prendront effet au 11 avril 2011.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

***M. Hervé JEZEQUEL** informe les membres du conseil municipal qu'une visite des installations est prévue le samedi 23 avril 2011 à 11 heures.*

8. – ADHESION AU GROUPEMENT SANTE AU TRAVAIL EN REGION MORLAISIENNE

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la M.S.A. du Finistère a dénoncé en septembre 2010 son contrat de prestation médecine professionnelle avec le Centre de Gestion du Finistère. Depuis, les agents communaux ne sont plus suivis par la Médecine du Travail.

Des contacts noués avec le groupement Santé au Travail en Région Morlaisienne ont permis d'aboutir à une proposition de contrat groupé à l'échelle du canton ; les visites se dérouleront à la Maison des Services. Le coût de la visite en 2011 est de 86,26 € TTC auquel il faut rajouter un droit d'adhésion.

Il convient de délibérer pour autoriser le maire à signer la demande d'adhésion au groupement Santé au Travail en Région Morlaisienne.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

9. – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

M. le Maire précise que plusieurs évolutions justifient de modifier dans le détail le tableau des effectifs communaux :

*** au titre de la refonte des grades de contrôleur et technicien :**

- ▶ suppression des grades de contrôleur au 01.12.2010 et création de 3 postes de technicien.

*** au titre de la radiation des cadres :**

- ▶ suppression de l'emploi d'ingénieur principal au 01.03.2011.

*** au titre des avancements de grade suite à l'avis favorable de la CAP :**

- ▶ suppression de 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création de 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 01.01.2011.
- ▶ suppression de l'emploi de technicien principal de 2^{ème} classe et création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Le Maire propose d'adopter le nouveau tableau des effectifs communaux en ce sens.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

10. – REGIME INDEMNITAIRE DES NOUVEAUX CONSEILLERS

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

En complément à la délibération du 27 mars 2008 fixant l'enveloppe des indemnités versées aux élus, il convient de modifier le tableau de répartition de l'enveloppe pour autoriser les versements de l'indemnité accordée au nouveau conseiller municipal et aux conseillers délégués à compter du 1^{er} avril 2011.

Conseillers délégués	Calcul de l'indemnité mensuelle	Indemnité brute
LE PAPE Pascal	$3801,47^* \times 22\% \times 140\% \times 28,3051\%$	331,41 €
SAUTY Pierre	$3801,47^* \times 22\% \times 140\% \times 28,3051\%$	331,41 €
Conseiller municipal	Calcul de l'indemnité mensuelle	Indemnité brute
POULIQUEN Alain	$3801,47^* \times 1,2838\%$	48,80 €

* indice brut 1015 = indice majoré 821 au 01/07/2010

Compte-tenu de la suppression de l'indemnité qui était accordée à M. François BOURDON, 7^{ème} adjoint, l'enveloppe mensuelle est arrêtée au 1^{er} avril 2011 à 12.132,33 € bruts.

Elus	Indemnité mensuelle	Total
Maire	2406,14 €	2406,14 €
Hervé JEZEQUEL	1181,98 €	1181,98 €
Adjoints	978,76 € x 6	5872,56 €
Conseillers délégués : Pierre SAUTY Pascal LE PAPE Françoise CADIOU Jean-Marc CUEFF Pierre ROIGNANT	331,41 € x 5	1657,05 €
Conseillers délégués : Patrick AUTRET Pascal ROUE	165,70 € x 2	331,40 €
Conseillers	48,80 € x 14	683,20 €
		12132,33 €

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver la modification apportée à la délibération du 27/03/2008.

Le conseil municipal accepte par 25 votes pour et 4 abstentions : MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Mmes Marie-Paule PRIGENT-GUERER et Anne-Marie ABJEAN-UGUEN.

12. – DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur :M. Hervé JEZEQUEL)

- 1) Arrêté du 18 mars 2011 portant délégation de fonctions à M. Stéphane CLOAREC ; 3^{ème} adjoint.

- 2) Arrêté du 18 mars 2011 portant délégation de fonctions à M. Pascal LE PAPE, conseiller délégué.
- 3) Arrêté du 18 mars 2011 portant délégation de fonctions à M. Pierre SAUTY, conseiller délégué.
- 4) Signature d'un contrat de bail au bénéfice de l'Agence de Développement du Léon à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 5) Signature d'un marché de travaux avec la Société EUROVIA pour le programme voirie 2011 d'un montant de 256.016,00 € HT
- 6) Signature d'un marché de travaux avec la Société FORCLUM pour le programme d'eau potable 2011 d'un montant de 127.066,00 € HT.
- 7) Renouvellement pour la dernière année du marché à bons de commande Voirie avec l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire

13 – INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- 1) Le complément d'informations prévu lors du conseil municipal du 17 février 2011 au sujet de la demande de surclassement démographique est reporté à une séance ultérieure faute d'informations plus complètes de la part des Services de l'Etat.
- 2) Option pour le prochain conseil municipal : 29 juin 2011.
- 3) Information sur VIGIPOL par M. Pierre ROIGNANT et remise d'une plaquette à tous les membres du conseil municipal.

M. le Maire clôt la séance à 21 heures 10.

Le Maire,
Nicolas FLOCH

La secrétaire de séance,
Mme Nathalie QUEMENER

Les Conseillers Municipaux,